

Communiqué de presse

Contact : Isabel Box
Titre : Marketing & Communications Manager
Tél. +32 (0)2 302 25 51
Mobile : +32 (0)485 31 79 63
E-mail : ibox@deloitte.com

Vers un « New Deal » pour la mobilité en Belgique

Un rapport Deloitte esquisse les scénarios et recommandations pour l'avenir de la mobilité

Bruxelles, Belgique – 2 mai 2019

De tous les Européens (à l'exception des Britanniques), ce sont les Belges qui perdent le plus de temps dans le trafic, avec en moyenne une semaine de travail par an passée dans les embouteillages (Commission européenne, 2017). Malgré les embouteillages, la voiture reste le moyen de transport préféré des Belges : 61 pour cent des trajets et 74 pour cent des kilomètres sont effectués en voiture (SPF Mobilité & Transport, 2019). Deloitte plaide donc en faveur d'un nouveau « deal » pour la mobilité.

Sam Sluismans, partner Strategy & Innovation chez Deloitte Belgium : « *Le recours intensif à la voiture en Belgique n'est pas surprenant. Les Belges considèrent ce moyen de transport comme le plus fiable, le plus sûr et le plus pratique, note la Global Automotive Consumer Survey 2019 de Deloitte. Par ailleurs, pour 43 des Belges, le principal aspect de la mobilité consiste à arriver à destination le plus rapidement possible. Le coût (20 pour cent) et la sécurité (18 pour cent) apparaissent moins prioritaires.* »

À quoi ressembleront les scénarios de l'avenir de la mobilité ?

Parmi les cinq grandes tendances qui, aux yeux de Deloitte, sont de nature à changer le paysage de la mobilité belge dans les prochaines années, la nouvelle mentalité ne sera plus centrée sur la voiture mais sur l'usager. Aujourd'hui, Deloitte constate que parmi les utilisateurs de voitures avec chauffeur comme le service Uber, une personne sur trois doute de la nécessité de posséder son propre véhicule.

La voiture personnelle cédant la place au transport partagé, 31 pour cent des kilomètres parcourus en Belgique seront partagés en 2030. D'après certains indices, les Belges ne verraient plus toujours dans la voiture et les transports publics les moyens de transport par défaut : un Belge sur cinq pratique déjà la multimodalité au moins une fois par semaine.

Avec le développement du numérique, 40 pour cent de la population seront des « digital natives » et 100 pour cent des véhicules seront connectés en 2030. Les technologies numériques bouleversent la façon dont les gens planifient, réservent et paient leurs déplacements.

Deloitte prévoit aussi un recul progressif du diesel et de l'essence au profit de véhicules électriques. En 2030, près de 20 pour cent des voitures particulières seront mues par l'électricité en Belgique.

Que faire pour orienter les futurs scénarios dans la bonne direction ?

Dans le New Deal pour la mobilité de Deloitte, l'infrastructure nécessite des changements importants en vue de la mobilité de demain.

- Afin de réduire les embouteillages, l'investissement doit initialement privilégier les zones métropolitaines : le losange flamand (Anvers, Gand, Louvain, Bruxelles) et l'axe wallon (Charleroi, Namur, Liège).
- L'aménagement de des pôles de mobilité multimodal augmentera de 130 pour cent l'utilisation de la mobilité alternative.
- La création d'un réseau multimodal autour de Bruxelles permettra de réduire de 20.000 le nombre de voitures circulant dans et autour de la capitale. Une diminution de 10% des voitures sur les routes entraîne 40% de réduction des embouteillages.

Le rapport recommande aussi une révision fondamentale de la fiscalité de la mobilité, à la fois du point de vue des recettes et des dépenses.

- Un budget mobilité pour chaque citoyen : un budget de mobilité durable donnerait à non moins de 5,5 millions de Belges la possibilité d'utiliser les alternatives, alors que le budget mobilité actuel est réservé aux employés bénéficiant d'une voiture de société, soit moins de 500.000 personnes.
- 8 pour cent de toutes les voitures sont des voitures de société et représentent 16 pour cent de tous les kilomètres-véhicules. **Chirstian Combes, Deloitte Belgium Technology Eminence Leader** : *« Il est possible de limiter le nombre de kilomètres via le principe du 'kilométrage responsable' : la distance parcourue par 0,5 million de voitures de société peut être réduite de 10 pour cent en rendant leurs propriétaires responsables de l'utilisation du véhicule. L'avantage imposable devra aussi tenir compte de la consommation de carburant. »*
- L'écologisation du parc automobile s'accélère à la faveur des incitants fiscaux. Simultanément, il faut réaliser des investissements pour que l'énergie nécessaire soit disponible. *« D'après nos prévisions, le nombre de véhicules électriques va augmenter à 1,2 million ou 20 pour cent du parc d'ici 2030, ajoute Combes. La disponibilité de l'énergie nécessaire aux heures de pointe constitue un défi majeur. »*

Mobility Scorecard : où en sommes-nous ?

Parallèlement au rapport, Deloitte présente la Mobility Scorecard, un outil permettant de suivre d'année en année les résultats de la politique de mobilité en Belgique.

Actuellement, 74 pour cent des kilomètres sont parcourus en voiture, contre 5 pour cent seulement à vélo. Les Belges passent 39 heures par an dans les embouteillages, et le total de nos émissions atteint 26.390 ktonnes d'équivalent CO₂.

D'après la « scorecard » de cette année, les consommateurs adoptent de nouvelles habitudes de mobilité : 14 pour cent d'entre eux ont fréquemment recours aux alternatives à la voiture. Il existe huit pôles multimodaux en Flandre et cinq en Wallonie. Cela dit, moins d'un pour cent des véhicules belges sont des véhicules électriques sur batterie (BEV) ou des véhicules hybrides rechargeables (PHEV).

Sam Sluismans : *« Les CEO, les gouvernements, les fournisseurs de mobilité et le public doivent tous s'impliquer dans la lutte contre les embouteillages, la pollution atmosphérique et le bruit. En renforçant l'attractivité des alternatives, en changeant nos comportements et en optant pour conduire écologique, nous pouvons tous faire une différence. »*

Objectif & contexte de l'étude :

Une étude basée sur des données ouvertes, des études externes et l'ensemble de matériel et de méthodes Deloitte Future of Mobility, présentée à la **conférence Future of Mobility – A New Deal for Belgium** pour les pouvoirs publics, CEO, fédérations sectorielles et autres décideurs. La « scorecard » est un outil de suivi annuel de la politique de mobilité belge.

Deloitte en Belgique

Deloitte, cabinet d'audit et de conseil de premier plan en Belgique, offre des services à haute valeur ajoutée en matière d'audit, d'expertise comptable, de conseil fiscal et juridique, de financial advisory services et risk advisory services.

Plus de 4.000 collaborateurs répartis dans 12 bureaux conseillent des entreprises nationales et internationales, des PME ainsi que des institutions publiques et des ASBL. Le chiffre d'affaires pour l'exercice fiscal 2018 s'élève à 510 millions d'euros.

Deloitte Belgium SCRL est la société affiliée belge de Deloitte NWE LLP, une firme membre of Deloitte Touche Tohmatsu Limited, l'un des leaders mondiaux des services professionnels regroupant plusieurs sociétés membres indépendantes. Deloitte concentre ses efforts sur son service à la clientèle à travers une stratégie mondiale menée au niveau local dans plus de 150 pays. Fortes d'un capital intellectuel composé de plus de 286.000 personnes dans le monde, nos sociétés membres fournissent des services dans les principaux domaines professionnels couvrant l'audit, la fiscalité, la consultance et le conseil financier. Leurs services, renommés pour leur excellence, ont déjà conquis les décideurs de la plupart des grandes enseignes internationales et nationales, publiques comme privées, et d'organisations prospères en plein essor opérant à l'échelle mondiale. Le groupe Deloitte Touche Tohmatsu Limited a réalisé un chiffre d'affaires de 43.2 milliards de dollars pour l'année fiscale 2018.

Deloitte fait référence à un cabinet membre de Deloitte, un ou plusieurs sociétés liées, ou Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee ») (« DTTL »). DTTL et chacun de ses cabinets membres sont constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. DTTL (également appelé « DTTL ») ne fournis pas de services à des clients. Pour en savoir plus sur la structure légale de DTTL et de ses cabinets membres, consultez <http://www.deloitte.com/about>.